

Circulaires

[1]

Accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Ce message est adressé aux écoles et collèges pour attribution et pour information aux lycées.

Mesdames et Messieurs les principaux de collège,
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école,
Mesdames et Messieurs les adjoints gestionnaires,

Dans le contexte de fermeture des écoles et établissements, les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire doivent pouvoir être accueillis dans leur lieu de scolarisation habituel.

Cette disposition concerne les élèves des écoles maternelles, élémentaires et des collèges publics et privés lorsque les parents n'ont pas de solution de garde.

[La fiche jointe](#). [2] rédigée par le ministère des solidarités et de la santé, précise les catégories des professionnels concernés ainsi que les modalités de prise en charge des enfants.
Les groupes d'élèves ne devront pas dépasser 8 à 10 par classe.

Toutes les dispositions que vous jugerez utiles pourront être prises pour l'accueil de ces élèves et l'organisation pédagogique de ce temps scolaire.

Je vous remercie vivement pour votre mobilisation et votre engagement pour la continuité du service public d'éducation dans ces circonstances inédites.

--

Yannick Loiseau
Directeur de cabinet du Recteur
Cabinet du Recteur

ce.recteur@ac-orleans-tours.fr [3]

Cellules départementales :

- Cher : [02.36.08.20.82](tel:02.36.08.20.82) [4]
- Eure-et-Loir : [02.36.15.11.96](tel:02.36.15.11.96) [5]
- Indre : [02.38.79.45.80](tel:02.38.79.45.80) [6]
- Indre-et-Loire : [02.47.60.77.26](tel:02.47.60.77.26) [7]
- Loir-et-Cher : [02.34.03.90.45](tel:02.34.03.90.45) [8]
- Loiret : [02.38.24.29.76](tel:02.38.24.29.76) [9]
- Cellule académique : [02.38.79.39.75](tel:02.38.79.39.75) [10]

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1
www.ac-orleans-tours.fr [11]

URL source: <http://www.snuipp37.fr/snu2/message-du-rectorat-14-mars>

Liens

[1] <http://www.snuipp37.fr/snu2/message-du-rectorat-14-mars>

[2] http://snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2019-2020/actualite/fiche_covid_garde_denfants.pdf?554

[3] <mailto:yannick.loiseau@ac-orleans-tours.fr>

[4] <http://www.snuipp37.fr/snu2/callto%3A02.36.08.20.82>

-
- [5] <http://www.snuipp37.fr/snu2/callto%3A02.36.15.11.96>
 - [6] <http://www.snuipp37.fr/snu2/callto%3A02.38.79.45.80>
 - [7] <http://www.snuipp37.fr/snu2/callto%3A02.47.60.77.26>
 - [8] <http://www.snuipp37.fr/snu2/callto%3A02.34.03.90.45>
 - [9] <http://www.snuipp37.fr/snu2/callto%3A02.38.24.29.76>
 - [10] <http://www.snuipp37.fr/snu2/callto%3A02.38.79.39.75>
 - [11] <https://www.ac-orleans-tours.fr>